

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2516

6 novembre 2007

SOMMAIRE

Aegean Foods S.à r.l.	120725	Media Properties S.à r.l.	120759
Almeris Finance S.A.	120722	Moon International Luxembourg S.A. ...	120768
Arachne B.V.	120726	MR Conseil Luxembourg S.A.	120752
AV Chartering SA	120767	MSI Alpha Phi S.C.A.	120726
Blue Chip Selection Advisory Company	120755	OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A.	120745
Breteuil Strategies S.A.	120750	Paribus Fund Partners S.à r.l.	120722
Breteuil Strategies S.A.	120751	Patri Immo S.A.	120768
Cedar Rock Holdings S.à r.l.	120766	Pearle Luxembourg S.à r.l.	120739
Comacchio International S.A.	120751	Pearls Invest S.à r.l.	120741
Cotin S.C.I.	120758	Rosalia HealthCare AG	120768
Crete Invest S.A.	120726	Rosalia Investment AG	120768
Crete Invest S.A.	120766	SCM Achot Trust S.à r.l.	120722
Daki S.A.	120750	Sematic S.A.	120759
Fondations Capital S.A.	120752	Sogefinlux S.A.	120767
Fondations Capital S.A.	120767	Soudure Tuyauterie Entreprises Luxem- bourg S.A.	120749
GIP Invest Holding	120722	Stidia S.A.	120767
Jopsa S.A.	120754	Studio Luxembourg S.A.	120759
LDV Management Holding S.C.A.	120723	Taminco International S.à r.l.	120761
Leisure Management S.A.	120751		
Leisure Management S.A.	120751		

Almeris Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 90.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119707/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03123. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

GIP Invest Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 77.165.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119708/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03122. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

**Paribus Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCM Achot Trust S.à r.l.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 130.960.

Im Jahre zweitausendundsieben am achtzehnten September.

Vor uns Notar Maître Henri Hellinckx mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

SCM ACHOT INVESTMENT & MANAGEMENT S.à r.l., 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 125.156 vertreten durch Herrn Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat, wohnhaft in L-2314 Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 13. September 2007 in Luxemburg gegeben wurde.

und

Herr Rüdiger Kimpel, ansässig in Rothenbaumchaussee 227, D-20149 Hamburg, vertreten durch Herrn Pierre-Alexandre Delagardelle, avocat, wohnhaft in L-2314 Luxembourg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am in Luxemburg gegeben wurde.

Die genannten Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Komparanten sind die alleinigen Gesellschafter der SCM ACHOT TRUST S.à r.l., mit Sitz in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handelsregister Luxembourg B 130.960 (die «Gesellschaft»), gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 19. Juli 2007, welche Urkunde im Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht werden wird.

Die Komparanten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, ersuchten den unterzeichneten Notar, den folgenden Beschluss zur Änderung der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleinigen Gesellschafter beschließen dem Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

«Gegenstand der Gesellschaft ist die Gründung und Verwaltung von spezialisierten Investmentfonds (die «Fonds») im Rahmen der Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds.

Die Gesellschaft unternimmt jegliche Aktivitäten, welche im Zusammenhang mit dem Management, der Verwaltung und der Förderung der Fonds stehen. Sie kann im Namen der Fonds Verträge eingehen, Wertpapiere oder andere Vermögenswerte kaufen, verkaufen, tauschen und aushändigen, Registrierungen und Übertragungen für eigene oder fremde

Rechnung in den Aktienregistern von jeglichen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften vornehmen und im Namen der Fonds und der Anteilhaber der Fonds, alle Rechte und Privilegien, insbesondere die Stimmrechte, welche dem Fondsvermögen anhängen, ausüben. Die vorgenannte Befugnisliste ist nicht als ausschöpfend zu betrachten, sondern nur zu Informationszwecken erstellt.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften sowie gegebenenfalls des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in der jeweils aktuellen Fassung bleiben, ausüben.»

Zweiter Beschluss

Die Alleinigen Gesellschafter beschließen den Namen der Gesellschaft von SCM ACHOT TRUST S.à r.l. in PARIBUS FUND PARTNERS S.à r.l. zu ändern, und somit Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

«Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung PARIBUS FUND PARTNERS S.à r.l. (die Gesellschaft), welche der luxemburgischen Gesetzgebung, insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10ten August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das Gesetz von 1915), sowie der nachfolgenden Satzung unterliegt.

Die Gesellschaft besteht für eine unbestimmte Dauer.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.-A. Delagardelle, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28524. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Oktober 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007120391/242/58.

(070138629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

LDV Management Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 301.204,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.756.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of September,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of shareholders (the «Extraordinary General Meeting») of LDV MANAGEMENT HOLDING S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.756 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1287 of December 3, 2003.

The meeting was opened with Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who is also appointed as secretary.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Mr Jean-Baptiste Santelli, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

1. Decision to be taken about the dissolution of the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III. The shareholders present or represented declare that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting. It results from the attendance list, that of 75.300 shares, 73.300 shares are present or represented so that the meeting can validly discuss about the agenda.

IV. That the present Extraordinary General Meeting is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the above mentioned agenda.

After approval of the statements of the chairman of the meeting by the shareholders, the Extraordinary General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions and has required the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint LDV MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6A, route de Treves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.644, as liquidator of the Company (hereinafter the «Liquidator»).

The Extraordinary General Meeting resolves further that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

It may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator will receive no compensation for accomplishment of its duties as liquidator of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre septembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de LDV MANAGEMENT HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.756 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1287 du 3 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Baptiste Santelli, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Décision à prendre en vue de la dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, qui est signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire. Il ressort de la liste de présence, que sur 75.300, 73.300 parts sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-avant mentionné.

Après approbation des déclarations du président de l'assemblée par les actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris unanimement les résolutions suivantes et a requis le notaire soussigné de bien vouloir acter:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissolution et mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne LDV MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.644, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur ne recevra aucune compensation pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Servstevens, J.-P. Santelli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25329. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007120418/202/119.

(070138759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Aegean Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 94.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119685/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07355. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Arachne B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007119686/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01793. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrator

Signatures

Référence de publication: 2007119687/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09258. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.242.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MSI ALPHA SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.174;

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given on September 21, 2007.

2) PARLAY FINANCE COMPANY S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61.785;

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given on September 21, 2007.

and

3) EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Island of Guernsey, and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 56;

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy given on September 21, 2007.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par Actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among MSI ALPHA SARL, sole general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the Managing Shareholder), PARLAY FINANCE COMPANY S.A. and EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P. the holders of ordinary shares (the Limited Shareholders, and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders), a société en commandite par Actions under the name MSI ALPHA PHI S.C.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, Shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one (1) management share (the Management Share) and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up.

Any new ordinary Shares to be issued by the Company may, as the Shareholders shall determine, be Shares of Class A or shares of a newly created Class B with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Ordinary Shares together with the Class A Ordinary Shares referred to as the Shares).

All Shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No Shares of any class shall be entitled to any preemptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law or as the Shareholders may otherwise agree.

5.2. The Managing Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from thirty-one thousand euro (EUR 31,000) to five millions euro (EUR 5,000,000) by the creation and issuance of four million nine hundred sixty-nine thousand (4,969,000) Shares;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these Shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and to issue such Shares to such person(s) as the Managing Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (Actions nominatives).

6.2. The Class A Ordinary Shares

(a) Description. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced and the share capital of the Company is reduced accordingly in accordance with article 5.3. of these Articles.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.3. The Class B Ordinary Shares

(a) Description. All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced and the share capital of the Company is reduced accordingly in accordance with article 5.3. of these Articles.

(b) Voting Rights. Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.4. The Management Share(s)

(a) Description. All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

6.5 A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.6 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.7 Limitations on Transfer. Prior to the tenth anniversary of the date of incorporation, the Shareholders of the Company may not validly transfer the Shares issued by the Company without the prior written approval of the Managing

Shareholder or unless otherwise permitted pursuant to this Article 6 or pursuant to any Shareholders agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders.

6.8 Transfer. For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue propriété», «usufruit» or any rights of the Shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a Shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the Shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership.

6.9 Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Shares in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose.

6.10 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.11 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the Company.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the Managing Shareholder.

7.4 The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Shareholders, acting individually or jointly.

7.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any Actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any Action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and voting rights.

9.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

9.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 9.2 of these Articles.

10.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11 Supervisory Board.

11.1 The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

11.4 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any Actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

11.5 The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

11.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any Actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 12 Accounting Year and annual general meeting.

12.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), and auditor(s) of the Company.

12.3 The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

12.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

13.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Managing Shareholder.

13.4 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

- 1) The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription - Payment

Thereupon,

MSI ALPHA SARL, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) management share in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) Class A Ordinary Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty thousand nine hundred ninety-eight (30,998) ordinary Shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 30,998).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.

Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which will expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Mr Matthijs Bogers, Companies Director, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, residing professionally at 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg;
- Mrs Ana Dias, Private Employee, born on July 12, 1968 in Rio de Moínhos, Penafiel, Portugal, residing professionally at 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg;
- Mr Cedric Raths, Employee, born on April 9, 1974 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg.

The registered office of the Company is set at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MSI ALPHA SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 125.174;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2007.

2) PARLAY FINANCE COMPANY S.A., société anonyme, ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 61.785

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2007.

et

3) EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P. constituée et organisée selon les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, Island of Guernsey, et immatriculée au Register of Limited Partnerships de l'Île de Guernesey sous le numéro 56;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par Actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre MSI ALPHA SARL, l'associé commandité unique qui est également le gérant de la Société (Actionnaire-Gérant-Commandité), les détenteurs d'Actions ordinaires PARLAY FINANCE COMPANY S.A. et EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II L.P. (les Actionnaires Commanditaires, et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Actionnaires) une société en commandite par Actions sous la dénomination de MSI ALPHA PHI S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par une (1) Action de commandité (l'Action de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30,999) actions ordinaires de classe A (les Actions Ordinaires de Classe A), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Toutes les Actions ordinaires qui seront émises par la Société seront, comme les Actionnaires le détermineront, des Actions Ordinaires de Classe A ou d'une nouvelle classe B d'actions ordinaires (ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par action (les Actions ordinaires de Classe B, ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe A, définies comme les Actions).

Toutes les Actions voteront ensemble, et sauf dispositions contraires de la loi ou de ces statuts, les détenteurs de chaque classe d'Actions distinctes seront pas autorisés à voter séparément sur la moindre affaire. Aucune Action d'aucune classe n'aura de droits de préemption sur une quelconque Action de la Société, sauf dispositions contraires de la loi ou convention contraire entre Actionnaires.

5.2 L'Actionnaire-Gérant-Commandité est autorisé pendant une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de constitution de la Société à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cinq millions euros (EUR 5.000.000) par la création et l'émission de quatre million neuf cent soixante-neuf (4.969.000) Actions ordinaires de la Société;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires relatifs à cette ou ces émission(s) d'Actions ordinaires et émettre ces Actions aux personnes désignées par l'Associé-Gérant-Commandité;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et de modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont et resteront des Actions nominatives.

6.2. Les Actions Ordinaires de Classe A.

(a) Description: Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire-Gérant-Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des Actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit et le capital social de la Société sera réduit en conséquence en vertu de l'article 5.3. des Statuts.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les Actionnaires ont le droit de voter.

6.3. Les Actions Ordinaires de Classe B.

(a) Description: Toutes les Actions Ordinaires de Classe B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque l'Actionnaire-Gérant-Commandité en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des Actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B émises sera réduit le capital social de la Société sera réduit en conséquence en vertu de l'article 5.3. des Statuts.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les Actionnaires ont le droit de voter.

6.4. Les Action(s) de l'Actionnaire-Gérant-Commandité.

(a) Description. Toutes les Action(s) de l'Actionnaire-Gérant-Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Action(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.5. Un registre des Actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.6. Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.7. Limitations de Transfert de Titres. Avant le dixième anniversaire de la date de constitution de la Société, les Actionnaires ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable du Commandité de la Société, sauf stipulation contraire prévue au présent article 6 ou tout contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.8. Transfert. Pour les besoins de cet Article, «Transfert » ou «transfert» signifie toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété.

6.9. Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en ou avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelques motifs que ce soit.

6.10. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.11. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

9.3. Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales.

9.4. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son Actionnariat. Chaque Action donne droit à un vote.

Art. 10. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

10.5. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter d'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.2, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.2. des présents Statuts.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. La supervision de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

11.2. Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.3. Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

11.4. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les initiatives de l'Associé-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

11.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé-Gérant-Commandité ou par un de ses membres.

11.6. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

11.7. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

11.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

11.9. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10. Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.11. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.12. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.13. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes Actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 12. Exercice social et assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3. L'Associé-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

12.4. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à 10h00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

13.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.4. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VI. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits,

MSI ALPHA SARL, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (EUR 1).

PARLAY FINANCE COMPANY S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action Ordinaire de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de d'un euro (EUR 1).

EMERGING EUROPE CONVERGENCE FUND II, L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix huit (30,998) Actions Ordinaires de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix huit euro (EUR 30,998).

Le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article vingt-six de la loi du dix Août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- Monsieur Matthijs Bogers, directeur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays- Bas, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg;
- Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Rio de Moinhos, Penafiel, Portugal, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Cédric Raths, employé, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 47, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Wolter Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28369. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007120441/242/705.

(070138253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pearle Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of September.

Before Us, M^e Francis Kessler, notary, residing in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PEARLE BENELUX B.V., a company established and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at 2, Laan Blusse van Oud Alblas, 3769AT Soesterberg, (the Netherlands), registered with the Trade and Companies Register of the Netherlands under number 31049572.

represented by Mr. Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Soesterberg on 17 August 2007.

I. The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The party, duly represented, declares being the sole shareholder of PEARLE LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.707, incorporated pursuant to a deed of M^e Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 March 2007 and published in the «Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations», on 1st June 2007 under number 1028.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Creation of Class A and Class B Managers.
2. Amendment of Article 9 (first paragraph), Article 10 (paragraph 7) and Article 16 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1) above.
3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create Class A and Class B Managers.

As a result thereof, the Board of Managers of the Company will be composed as follows:

Class A Managers:

- Mr. Johan Van der Straeten, company director, born in Zele (Belgium), on August 13th, 1961, residing at Gootberg 3/A, 1790 Affligem (Belgium);
- Mr. Gerrit van de Weerdhof, company director, born in Ede (the Netherlands), on February 21st, 1966, residing at Kerkewijk 145 3904 JC Veenendall (the Netherlands)

Class B Manager:

- Mrs. Claudia Scheerlinck, optician optometrist, born in Aalst (Belgium), on February 21st 1962, residing at Brusselstraat 437, 1700 Dilbeek (Belgium).

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder RESOLVES to amend article 9 (first paragraph), article 10 (paragraph 7) and article 16 of the Company's Articles of Incorporation which shall forthwith read as follows:

« **Art. 9. Management. (first paragraph).** The Company will be managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). The sole shareholder, or as the case may be the general meeting of shareholders, may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.»

« **Art. 10. Meetings of the Board of Managers. (paragraph 7)** . A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.»

« **Art. 16. Representation of the Company.** In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

However, if the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the single signature of any Class A Manager or by the single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.»

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (€ 800,-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui precede:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant, M^e Francis Kessler, notaire de résidence au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEARLE BENELUX B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social au 2 Laan Blusse van Oud Alblas, 3769AT Soesterberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 31049572;

ici représenté par M. Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Soesterberg, le 17 août 2007.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée et signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte aux fins de formalisation.

II. La comparante, dûment représentée, déclare être l'unique associé de PEARLE LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.707, constitué suivant un acte passé devant Maître Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1028, le 1^{er} juin 2007.

III. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Création de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B.
2. Modification du de l'Article 9 (paragraphe premier), Article 10 (paragraphe 7) et de l'Article 16 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution adoptée au point 1^{er} ci-dessus.
3. Divers

Première résolution

L'associé unique décide de la création de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B.

En conséquence de quoi, le Conseil de Gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Johan van der Straeten; directeur de société, né à Zele (Belgique), le 13 août 1961, demeurant à Gootberg 3/A, 1790 Affligem (Belgique);
- M. Gerrit van de Weerdhof, directeur de société, né à Ede (Pays-Bas), le 21 février 1966, demeurant à Kerkewijk 145 3904 JC Veenendall (Pays-Bas)

Gérant de catégorie B:

- Mme Claudia Scheerlinck, opticienne, optométriste, née à Aalst (Belgique), le 21 février 1962, demeurant à 437 Brusselstraat, 1700 Dilbeek (Belgique)

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'Article 9 (paragraphe premier), l'Article 10 (paragraphe 7) et l'Article 16 des Statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9. Conseil de Gérance. (paragraphe premier).** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.»

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. (paragraphe 7).** Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.»

« **Art. 16. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

Si l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un Gérant de catégorie A ou par celle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (€ 800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Bouclier, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11187. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007120466/219/137.

(070138524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pearls Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.782,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 127.682.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of August.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a Jersey limited company having its registered

office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

(2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461;

(3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

(4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) Limited, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393;

(5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a Jersey limited company having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393.

Hereby represented by Mme Emanuela Brero, having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of five proxies established on

The said proxies, after having been signed *in variatur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing parties are the existing shareholders of (the «Shareholders») of PEARLS INVEST S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 127682, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Paul Bettingen, dated 19 March 2007, published on 29 June 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 1306, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary dated 29 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and have knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Shareholders have decided in extraordinary general meeting to deliberate on the points of the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of sixty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 60,282.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventy-two thousand seven hundred eighty-two euro (EUR 72,782.-).

2 To issue six million twenty-eight thousand two hundred (6,028,200) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (Euro one cent) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares, by the existing shareholders and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 6.1.1 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of Shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders»):

First resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of sixty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 60,282.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to seventy-two thousand seven hundred eighty two euro (EUR 72,782.-).

Second resolution

The General Meeting of Shareholders resolved to issue six million twenty-eight thousand two hundred (6,028,200) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (Euro one cent) per share, having the same rights and privileges as the

existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Emanuela Brero, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the five Shareholders, mentioned above, by virtue of the pre-aforementioned proxies who declared to subscribe to the entire share capital increase as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital increase
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.	1,220,857	12,208.57	20.25%
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P.	1,158,900	11,589.00	19.22%
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P.	1,870,710	18,707.10	31.03%
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P.	1,579,693	15,796.93	26.21%
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P.	198,040	1,980.40	3.29%
Total:	6,028,200	60,282.00	100%

The amount of sixty thousand two hundred eighty-two euro (EUR 60,282.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the General Meeting of Shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the six million twenty-eight thousand two hundred (6,028,200) new shares to the Subscribers, as set out in the table above.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6.1.1 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 6.1. Subscribed Share Capital.**

6.1.1 The Company's corporate capital is set at seventy two thousand seven hundred eighty-two euro (EUR 72,782.-), represented by seven million two hundred seventy-eight thousand two hundred (7,278,200) shares (parts sociales) with a nominal value of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 2000.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

(2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461;

(3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au

22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

(4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

(5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., un Limited Partnership, régi par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, représentée par son général partner CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistré par la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393;

Ci-après représentée par Mme Emanuela Brero, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé données le

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes afin d'être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les parties comparantes sont les associés existants (les «Associés») de PEARLS INVEST S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg sous le numéro B 127.682, constituée suivant acte notarié du notaire Maître Paul Bettingen, en date du 19 mars 2007, publié le 29 juin 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1306, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant daté du 29 juin 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social étant entièrement présent ou représenté à la présente assemblée et les Associés, présents ou représentés, déclarent avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que les Associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante mille deux cent quatre-vingt deux euros (EUR 60.282,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à soixante-douze mille sept cent quatre-vingt deux euros (EUR 72.782,-).

2 Emission de six millions vingt huit mille deux cents (6.028.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par les associés existants et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4 Modification de l'article 6.1.1 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Que sur base de l'ordre du jour, l'assemblée générale des Associés de la Société («l'Assemblée Générale des Associés») a pris de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Associés a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de soixante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 60.282,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-deux euros (EUR 72.782,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Associés a décidé d'émettre six millions vingt huit mille deux cents (6.028.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Mme Emanuela Brero, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des cinq Associés, précités, en vertu des procurations prémentionnées a déclaré de souscrire à la totalité de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% de l'augmentation de capital
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.	1.220.857	12.208,57	20,25%

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P.	1.158.900	11.589,00	19,22%
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P.	1.870.710	18.707,10	31,03%
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P.	1.579.693	15.796,93	26,21%
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P.	198.040	1.980,40	3,29%
Total:	6.028.200	60.282,00	100%

Le montant de soixante mille deux cent quatre-vingt-deux euros (EUR 60.282,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Assemblée Générale des Associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les six millions vingt huit mille deux cents (6.028.200) parts sociales nouvelles aux Souscripteurs, tel que spécifié dans le tableau ci-avant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée Générale des Associés a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6.1.1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 6.1. Capital Souscrit et Libéré.

6.1.1 Le capital social est fixé à soixante-douze mille sept cent quatre-vingt deux euros (EUR 72.782,-) représenté par sept millions deux cent soixante-dix-huit mille deux cents (7.278.200) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), toutes entièrement souscrites et libérés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, LAC/2007/24341. — Reçu 602,82 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007120471/208/212.

(070138091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

OCM / Nordenia Opps Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 114.637.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held a general meeting of shareholders of OCM / NORDENIA OPPS LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114 637, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 21 February 2006, published on the 22 Mai 2006 in the «Mémorial C», number 1000 (hereafter the «Company»).

The meeting was opened at four fifty o'clock with Mr. Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Marion Finzi, maître en droit, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer, Mrs Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the Company.
2. Subsequent amendment of article 6.1
3. Subsequent amendment of article 6.6

II - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III - That fifty-four thousand five hundred ninety-six (54,596) shares of the Company are present or represented at this meeting.

IV - That all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that they have been duly convened to the meeting.

V - That this meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital from its present amount of sixty-eight thousand two hundred forty-five euro (EUR 68,245.-), up to sixty-nine thousand six hundred seventy-one euro twenty-five (EUR 69,671.25), represented by fifty-five thousand seven hundred thirty-seven (55,737) shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, through the issue of one thousand one hundred forty-one (1,141) new Class A Ordinary Shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All such shares have been entirely paid up for the value of ten euro (EUR 10.-) per share in cash, at a total price of eleven thousand four hundred ten euro (EUR 11,410.-), out of which one thousand four hundred twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 1,426.25) have been allocated to the share capital and nine thousand nine hundred eighty-three euro and seventy-five cents (EUR 9,983.75) have been allocated to the share premium so that the total amount of eleven thousand four hundred ten euro (EUR 11,410.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

One thousand hundred forty-one (1,141) new Class A Ordinary Shares have been subscribed by OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, a Delaware limited partnership having its registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 3982314, at a total price of eleven thousand four hundred ten euros (EUR 11,410.-), out of which one thousand four hundred twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 1,426.25) have been allocated to the share capital nine thousand nine hundred eighty-three euro and seventy-five cents (EUR 9,983.75) have been allocated to the share premium,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M.,

By virtue of a proxy given in California on 23 August 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of sixty-nine thousand six hundred seventy-one euro twenty-five cents (EUR 69,671.25), represented by fifty-five thousand seven hundred thirty-seven (55,737) fully paid-up shares, consisting of fifty-five thousand seven hundred thirty-seven (55,737) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A Ordinary Shares».)»

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6.6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.6. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at one billion euro (EUR 1,000,000,000.-) represented by:

Two million seven hundred seventeen thousand one hundred seventy-two euro and fifty cents (EUR 2,717,172.50) for a conversion of two million one hundred seventy-three thousand seven hundred thirty-eight (2,173,738) Series 1 CPECs into two million one hundred seventy-three thousand seven hundred thirty-eight (2,173,738) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Further seven hundred ninety-seven million eight hundred twenty-six thousand two hundred sixty-two (797,826,262) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1,25) per share. During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued,

to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Manager is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons,

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holders of the persons appearing, these persons signed together with the notary this deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, am dreißigsten August.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, wohnhaft in Luxemburg.

Hat eine Hauptversammlung der Aktionäre der OCM / NORDENIA OPPTS LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, mit Gesellschaftssitz in 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 114.637, gegründet am 21. Februar 2006 durch notarielle Urkunde, veröffentlicht im «Mémorial C» vom 22 Mai 2006, Nummer 1.000, (nachfolgend die «Gesellschaft»), stattgefunden.

Die Versammlung wurde um vier Uhr fünfzig unter dem Vorsitz von Bob Calmes, LL.M., wohnhaft in Luxemburg, eröffnet,

welcher Frau Marion Finzi, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär ernennt.

Die Hauptversammlung wählt Frau Verena Zimmermann, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt Folgendes und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

I- Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft.
2. Nachfolgend Abänderung des Artikels 6.1
3. Nachfolgend Abänderung des Artikels 6.6

II- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

III- Dass vierundfünfzigtausendfünfhundertsechundneunzig (54.596) Aktien der Gesellschaft in der Hauptversammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind.

IV- Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der für diese Hauptversammlung festgelegten Tagesordnung informiert worden zu sein und sie gekannt zu haben und ordnungsgemäß geladen wurden.

V- Dass diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung der Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von achtundsechzigtausendzweihundertfünfundvierzig Euro (EUR 68.245,-) auf neunundsechzigtausendsechshunderteinundsiebzig Euro und fünfundzwanzig (EUR 69.671,25), vertreten durch fünfundfünfzigtausendsiebenhundertsechunddreißig (55.737) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie durch die Ausgabe von eintausendeinhunderteinundvierzig (1.141) neuen Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie anzuheben.

Sämtliche dieser Aktien wurden vollständig eingezahlt für einen Betrag von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie in Bar, für einen Gesamtpreis von elftausendvierhundertzehn Euro (EUR 11.410), wovon eintausendvierhundertsechundzwanzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1.426,25) dem Aktienkapital zugeteilt wurden und neuntausendneunhundertdreiundachtzig Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 9.983,75) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden, so dass der Gesamt-

betrag von elftausendvierhundertzehn Euro (EUR 11.410,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Eintausendeinhunderteinundvierzig (1.141) neue Stammaktien der Klasse A wurden durch OCM OPPORTUNITIES FUND VI, LP, eine «Delaware limited partnership» Gesellschaft, mit Gesellschaftssitz in CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, eingetragen beim Delaware Secretary of State unter der Nummer 3982314, für einen Gesamtpreis von elftausendvierhundertzehn Euro (EUR 11.410,-), wovon eintausendvierhundertsechszwanzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1.426,25) dem Aktienkapital zugeteilt wurden und neuntausendneuhundertdreiundachtzig Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 9.983,75) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden,

hier vertreten durch Herrn Bob Calmes, LL.M.,

aufgrund von einer Vollmacht gegeben in Kalifornien am 23. August 2007,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Mandanten, denammlungsvorstand und den unterzeichnenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse wird Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 6.1. Gezeichnetes Kapital.** Die Gesellschaft verfügt über ein gezeichnetes Kapital in Höhe von neunundsechzigtausendsechshunderteinundsiebzig Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 69.671,25), vertreten durch fünfundfünfzigtausendsiebenhundertsevenunddreißig (55.737) vollständig einbezahlte Aktien repräsentiert, zusammensetzt von fünfundfünfzigtausendsiebenhundertsevenunddreißig (55.737) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) (die «Stammaktien der Klasse A»).»

Dritter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse wird Artikel 6.6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 6.6. Genehmigtes Kapital.** Zusätzlich zu dem gezeichneten Kapital verfügt die Gesellschaft über genehmigtes Kapital, das auf eine Milliarde Euro (EUR 1.000.000.000) festgelegt ist und sich wie folgt zusammensetzt: Zwei Millionen siebenhundertsevenzehntausendeinhundertzweiundsiebzig Euro und fünfzig Cent (EUR 2.717.172,50) für eine Umwandlung von zwei Millionen einhundertdreiundsiebzigtausendsiebenhundertachtunddreißig (2.173.738) Series 1 CPECs in zwei Millionen einhundertdreiundsiebzigtausendsiebenhundertachtunddreißig (2.173.738) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Weitere siebenhundertsevenundneunzig Millionen und achthundertsechszwanzigtausendzweihundertzweiundsechzig (797.826.262) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Über einen Zeitraum von fünf (5) Jahren nach dem Zeitpunkt der Veröffentlichung des Beschlusses der Aktionärsversammlung zur Schaffung des genehmigten Kapitals in dem offiziellen Luxemburger Organ, «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», ist die Geschäftsführerin berechtigt, das gezeichnete Kapital ein- oder mehrmals mit der Wirkung zu erhöhen, dass die Gesellschaft innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals neue Anteile ausgeben muss. Neue Anteile dieser Art können nach Maßgabe der von der Geschäftsführerin im alleinigen Ermessen festgelegten Geschäftsbedingungen gezeichnet und ausgegeben werden, wie sie insbesondere auch im Hinblick auf die Zeichnung und Zahlung neuer zu zeichnender bzw. auszugebender Anteile und ferner zur Ermittlung des Termins und des Betrags der neuen zu zeichnenden bzw. auszugebenden Anteile, zur Klärung, ob die neuen Anteile mit oder ohne Agio zu zeichnen sind, und zur Feststellung, in welchem Umfang die Zahlung der neu gezeichneten Anteile in bar oder in anderer Form annehmbar ist, festzulegen sind. Sofern unter den Aktionären nichts anderes vereinbart wurde, ist die Geschäftsführerin bei der teil- oder vollumfänglichen Realisierung des genehmigten Kapitals ausdrücklich berechtigt, das bestehenden Aktionären vorbehaltene Vorzugszeichnungsrecht einzuschränken oder auszusetzen. Die Geschäftsführerin ist ferner berechtigt, die Verantwortung zur Annahme von Zeichnungsanträgen und Zahlungen für neue Anteile, die einen beliebigen Teil der auf die beschriebene Weise vorgenommenen Kapitalerhöhungen darstellen, an ordnungsgemäß bevollmächtigte Direktoren oder Vorstände der Gesellschaft bzw. an weitere Bevollmächtigte zu delegieren. Nach jeder seitens der Geschäftsführerinnen in der vorgeschriebenen Form vollzogenen Erhöhung des gezeichneten Kapitals ist der vorliegende Artikel entsprechend zu aktualisieren.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Calmes, M. Finzi, V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. LAC/2007/25742. — Reçu 114,10 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120988/5770/197.

(070139147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

S.T.E.L. S.A., Soudure Tuyauterie Entreprises Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 116.020.

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOUDURE TUYAUTERIE ENTREPRISES LUXEMBOURG S.A. (en abrégé S.T.E.L. S.A.) avec siège social à 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, constituée par acte notarié en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306 du 6 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Martin, employée privée, demeurant à F-Fontoy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Dudelange à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

2. Changement subséquent de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Acceptation de la démission de DRUMDARA INVESTMENTS LIMITED et de CORAL TRADING LIMITED de leur qualité d'administrateurs et désignation de deux nouveaux administrateurs en la personne de Melle Marjorie Jagot et Mr Bertrand Jagot.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt, à L-3844 Schifflange, Z.I. Luxembourg Heck.

Seconde résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Schifflange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- DRUMDARA INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à The Great House, 1 St Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (UK) et

- CORAL TRADING LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à The Great House, 1 St Peter Street - Tiverton, Devon EX16 6NY (UK) de leur qualité d'administrateurs de la société, et décide de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats venant à échéance lors de l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2011:

- Mademoiselle Marjorie Mireille Christiane Jagot, étudiante, née à Thionville le 19 octobre 1988, demeurant à F-57700 Hayange, 55, rue Maryse Bashe.

- Monsieur Bertrand Sylvain Jean Camille Lucien Jagot, ouvrier, né à Thionville le 1^{er} mai 1979, demeurant à F-57700 Hayange, 37, rue du Général Castelnau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, S. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25776. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007120994/220/68.

(070138896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Daki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

DAKI S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007119703/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07666. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Breteuil Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.652.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119704/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03126. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Breteuil Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.652.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119705/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03125. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Comacchio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007119681/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01231. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Leisure Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 75.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007119682/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01233. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Leisure Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 75.041.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007119683/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

**Fondations Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. MR Conseil Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of the month of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MR CONSEIL LUXEMBOURG S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.175, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1932, dated September 10, 2007.

The meeting is chaired by Ms Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented, by virtue of two (2) proxies given under private seal in Luxembourg on September 20, 2007, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-two thousand Euro (€ 32,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change the name of the Company from MR CONSEIL LUXEMBOURG S.A. to FONDATIONS CAPITAL S.A.
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association to give it the following content:

« **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of FONDATIONS CAPITAL S.A.»

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the name of the Company from MR CONSEIL LUXEMBOURG S.A. to FONDATIONS CAPITAL S.A.

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of FONDATIONS CAPITAL S.A.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present

original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt du mois de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois MR CONSEIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.175, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1932, du 10 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Melle Marie Amet-Hermes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Sennigerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de deux (2) procurations sous-seing privé données au Luxembourg le 20 septembre 2007, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux mille Euro (€ 32.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement du nom de la Société de MR CONSEIL LUXEMBOURG S.A. en FONDATIONS CAPITAL S.A.;
2. Amendement subséquent de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FONDATIONS CAPITAL S.A.»

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de MR CONSEIL LUXEMBOURG S.A. en FONDATIONS CAPITAL S.A.

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de FONDATIONS CAPITAL S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, M. Amet-Hermes, S. Fuia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, Relation LAC/2007/28043. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007121012/211/102.

(070139553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Jopsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 46.587.

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOPSA S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 21 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 du 6 mai 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1783 du 23 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine Germini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.
- 2) Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts suite au changement de siège de la société.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} et l'article 16 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Hobscheid.»

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures à Hobscheid, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, S. Germini, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, LAC/2007/26068. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007120995/220/58.

(070138894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Blue Chip Selection Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 71.444.

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on August 16, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 673 of September 7, 1999.

The meeting was opened by Mr Jean-Michel Gelhay, Manager, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Valérie Glane, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Martine Vermeersch, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Modification of the Articles of Incorporation of the Company and more specifically:

- Modification of the Article 5 - deletion of the references to the initial subscription and initial shareholders.
- Integration of a new Article 17: The Board of Directors shall be authorised to pay interim dividends under the conditions and in accordance with the methods laid down by the Luxembourg law.
- Redesignation of the Articles 17, 18 and 19 in respectively 18, 19 and 20.
- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list mentioned here above, that all the shares representing the total share capital of the company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change article 5 of the articles of association by deleting the references to the initial subscription and initial shareholders.

This article will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.** The corporate capital of the Corporation is United States Dollars 90,000.- to be divided into 3,000 shares of a par value of United States Dollars 30.- per share.

The Corporation may issue nominative certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Shares issued by the Corporation may be transferred only with the prior approval of the board of directors of the Corporation, provided however that, should the board refuse to approve any transfer, the offering holder may transfer his shares if he first offers in writing his shares to the other shareholders in the proportion that the shares held by each

bears to the total outstanding shares (other than the shares offered for transfer) at a price per share equal to the book net worth of the Corporation on the date of the offer divided by the total number of shares outstanding (including the shares offered for transfer) on the same date, and such offer is not accepted by the other shareholders. The board of directors shall have authority to determine from time to time the terms and conditions and the times and forms of notice required in order to carry out the provisions of the right of first refusal provided in this paragraph.»

Second resolution

The general meeting decides the integration of a new article 17 in the articles of association which will have the following wording:

« **Art. 17.** The Board of Directors shall be authorised to pay interim dividends under the conditions and in accordance with the methods laid down by the Luxembourg law.»

Third resolution

The general meeting decides the subsequent redesignation of Articles 17, 18 and 19 of the articles of association in respectively 18, 19 and 20.

Following to that decision the general meeting decides to change accordingly articles 2 and 6 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 19 hereof.»

« **Art. 6.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 19 hereof.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY, une société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 août 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 673 du 7 septembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Gelhay, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Glane, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Vermeersch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modification des statuts de la société et plus spécialement:

- Modification de l'article 5 - suppression des références aux souscriptions initiales et actionnaires fondateurs.
- Intégration d'un nouvel article 17: Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi luxembourgeoise.
- Renumerotation des articles 17, 18 et 19 en respectivement 18, 19 et 20.
- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la liste de présence que l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social étant présentes ou représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Tous ces fait étant exposés, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts en supprimant les références aux souscriptions initiales et actionnaires fondateurs

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 90.000,- Dollars des Etats-Unis, réparti en 3.000 actions d'une valeur nominale de 30,- Dollars des Etats-Unis par action.

La Société émettra des certificats d'actions nominatifs représentant les actions de la Société. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation appropriés pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés satisfaisants par la Société.

Les actions émises par la Société ne pourront être transférées qu'avec l'accord préalable du conseil d'administration de la Société, sous réserve cependant que, si le conseil refusait d'approuver un transfert, l'actionnaire cédant pourra transférer ses actions à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun relativement au nombre total des actions en circulation (y non compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre, divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre ne soit pas acceptée par les autres actionnaires.

Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 17 dans les statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de renuméroter les articles 17, 18 et 19 en respectivement articles 18, 19 et 20.

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier en conséquence les articles 2 et 6 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour les modifications des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 19 des présentes.»

« **Art. 6.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'Article 19 des présentes.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Gelhay, V. Glane, M. Vermeersch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, LAC/2007/28986. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007120996/220/158.

(070138890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Cotin S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

R.C.S. Luxembourg E 1.293.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1/ Monsieur Thierry Glaesener, ingénieur MBA, né à Luxembourg le 16 février 1940 (numéro d'identité 1940 02 16 358), et son épouse Madame Marie-Françoise Lentz, femme au foyer, née à Luxembourg, le 8 février 1946 (numéro d'identité 1946 02 08 265) demeurant ensemble à L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes.

2/ Monsieur Philippe Glaesener, ingénieur MBA, né à Luxembourg le 25 avril 1969, (numéro matricule 1969 0425 273) demeurant à L-1537 Luxembourg, 9, rue des Foyers,

3/ Monsieur Robert Glaesener, ingénieur MBA, né à Luxembourg le 11 décembre 1970, numéro matricule 1970 1211 297), demeurant à L-1928 Luxembourg, 3, rue Michel Lentz,

Messieurs Philippe et Robert Glaesener, ici non présents mais représentés par Monsieur Thierry Glaesener, en vertu de procurations sous seing privé lui données en dates à Luxembourg le 30 juillet 2007; ci-après annexées;

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière familiale COTIN S.C.I avec siège social à L-1310 Luxembourg, 3, rue Albert Calmes, inscrite au Registre de Commerce numéro E1293, (numéro matricule 1998 7001 111),

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1998, publié par extrait au Mémorial C Recueil des sociétés et associations numéro 713 du 2 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des sociétés et associations, numéro 2252 du 1^{er} décembre 2006,

ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit les résolutions qu'ils prennent à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la société à concurrence de vingt mille cinq cent quarante-cinq euros dix-sept centimes (EUR 20.545,17) pour le ramener de son montant de un million cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-quatre euros soixante-six centimes (EUR 1.190.564,66) à un million cent soixante-dix mille dix-neuf euros quarante-neuf centimes (EUR 1.170.019,49) par l'annulation de vingt (20) parts sociales sans désignation de valeur nominale détenues par les époux Glaesener-Lentz.

Cette réduction de capital est réalisée moyennant l'attribution aux époux Thierry Glaesener-Lentz d'un terrain avec les constructions existantes sis à Luxembourg-Grund, 8, rue Sost. Weis, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section LC de Grund

numéro 66/376, lieu-dit «rue Plaetis», place (occupée) bâtiment à habitation, d'une contenance d'1 are 60 centiares.

Cet immeuble étant prélevé à sa valeur bilantaire soit vingt mille cinq cent quarante-cinq euros dix-sept centimes (EUR 20.545,17).

Titre de propriété

L'immeuble ci-avant désigné appartient à la société COTIN S.C.I. pour lui avoir été apporté à concurrence de 50% par les époux Thierry Glaesener-Lentz et à concurrence de 50% par Monsieur Georges M. Lentz Jr. aux termes de l'acte de constitution du 16 juin 1998 ci-avant mentionné, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 25 août 1998, volume 1557, numéro 6.

Conditions de l'attribution

1.- Les époux Thierry Glaesener-Lentz reçoivent l'immeuble ci-dessus désigné dans l'état dans lequel il se trouve actuellement avec toutes ses appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées. Ils feront valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses propres risques et périls et sans aucun recours contre la Société COTIN S.C.I.

2.- Il n'y aura de part et d'autre ni garantie ni répétition pour l'état de l'immeuble ou pour erreur dans la désignation cadastrale ou pour différence entre la mesure réelle et celle exprimée.

3.- L'immeuble est attribué libre de tous droits de privilège, d'hypothèque et de résolution.

4.- Les époux Thierry Glaesener-Lentz deviennent propriétaires de l'immeuble présentement attribué à compter de ce jour. Ils en ont la jouissance à partir de ce jour à partir duquel les impôts fonciers et autres taxes foncières sont à leur charge.

5.- Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent évaluer l'immeuble, attribué aux époux Thierry Glaesener-Lentz, à quarante mille un euros (EUR 40.001,-) faisant pour le terrain 40.000,-€ et pour la construction existante 1,- €.

Deuxième résolution

Suite à la réduction de capital ci-avant réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un million cent soixante-dix mille dix-neuf euros quarante-neuf centimes (EUR 1.170.019,49). Il est représenté par mille trente-deux (1.132) parts sociales sans désignation de valeur nominale, détenues comme suit:

- Monsieur et Madame Thierry Glaesener-Lentz: mille cent trente parts sociales	1.130
- Monsieur Philippe Glaesener une part sociale	1
- Monsieur Robert Glaesener une part sociale	1

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ils ont signé avec le notaire, lequel certifie l'état civil des parties conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, d'après des extraits de l'état civil.

Signé: T. Glaesener, M.-F. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. Relation: LAC/2007/21501. — Reçu 240,01 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007121002/242/76.

(070139364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

**Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Studio Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007121071/239/13.

(070139411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Sematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.801.

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEMATIC S.A. avec siège social à L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.801, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 203 du 25 février 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Jacques Delvaux, précité en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 252 du 3 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par incorporation de réserves à concurrence d'un montant de EUR 4.380.000,-, pour le porter de son montant actuel de EUR 620.000,- à EUR 5.000.000,-, par l'émission de 438.000 actions d'une valeur nominale EUR 10,- chacune. L'existence de ces réserves se dégage d'une situation comptable arrêtée 31 juillet 2007 et d'une attestation du conseil d'administration datée du 27 août 2007. Les actions nouvelles sont réparties entre les actionnaires proportionnellement aux actions détenues par eux;

2. Adaptation subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société par incorporation de réserves à concurrence d'un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt mille euros (4.380.000,- EUR) de manière à le porter de son montant actuel de six cent vingt mille euros (620.000,- EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) par l'émission de quatre cent trente-huit mille (438.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage d'une situation comptable arrêtée 31 juillet 2007 et d'une attestation du conseil d'administration datée du 27 août 2007 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les actions nouvelles sont réparties entre les actionnaires proportionnellement aux actions détenues par eux.

Seconde résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, L. Schneider, M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007. LAC/2007/25174. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2007.

P. Bettingen

Référence de publication: 2007121143/202/70.

(070138899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEARLS INVEST S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Luxembourg, and registered in the commercial register under number B 127682,

hereby represented by Emanuela Brero, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2007, (the «Sole Shareholder»),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the aforementioned notary of 12 July 2007, not yet published in the Mémorial C, registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 130248. The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To create five classes of shares and to reclassify the existing shares.

2 To increase the corporate capital by an amount of nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 9,987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-).

3 To issue one hundred ninety-eight million seven hundred fifty thousand (198,750,000) new class A shares, two hundred million (200,000,000) new class B shares, two hundred million (200,000,000) new class C shares, two hundred million (200,000,000) new class D shares and two hundred million (200,000,000) new class E shares, with a nominal value of euro one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges attached as the existing shares issued by the Company.

4 To accept subscription for these new shares and accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

5 To replace and fully restate articles 6 and 12 of the Articles of Incorporation of the Company to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.

6 Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create five classes of shares issued by the Company - the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares and the class E shares - and to redenominate the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing shares issued by the Company into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) new class A shares held by the Company's current Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 9,987,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one hundred ninety-eight million seven hundred fifty thousand (198,750,000) new class A shares, two hundred million (200,000,000) new class B shares, two hundred million (200,000,000) new class C shares, two hundred million (200,000,000) new class D shares and two hundred million (200,000,000) new class E shares, with a nominal value of euro one cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges attached as the existing shares issued by the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe to the new one hundred ninety-eight million seven hundred fifty thousand (198,750,000) new class A shares, two hundred million (200,000,000) new class B shares, two hundred million

(200,000,000) new class C shares, two hundred million (200,000,000) new class D shares and two hundred million (200,000,000) new class E shares, with a par value of euro one cent (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder declared to fully pay up each of such new shares by a contribution in cash.

The amount of nine million nine hundred eighty seven thousand five hundred euro (EUR 9,987,500.-) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to replace and fully restate articles 6 and 12 of the Company's Articles of Incorporation of Company, which shall from now on read as follows:

« Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million euro) represented by 1,000,000,000 (one billion) shares (parts sociales) having a par value of EUR 0.01 (euro one cent) each (the «Par Value»), all fully subscribed and entirely paid up, divided as follows:

- 200,000,000 (two hundred million) class A shares;
- 200,000,000 (two hundred million) class B shares;
- 200,000,000 (two hundred million) class C shares;
- 200,000,000 (two hundred million) class D shares; and
- 200,000,000 (two hundred million) class E shares.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Repurchase of shares

6.4.1 The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

6.4.2 Furthermore, subject to compliance with Luxembourg law, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors, the board of directors (conseil de gérance) shall be entitled, and the holders of the last class of shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment («Last Class of Shares») shall be entitled to require the sole director (gérant) or the board of directors (conseil de gérance), to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the sole director (gérant) or the Board of Directors (conseil de gérance), as the case may be, specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place.

6.4.3 Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 6.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Company's distributable profits under the Law plus the Par Value of said Last Class of Shares to be repurchased (the «Repurchase Price»).

6.4.4 The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the Law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from sums created to available reserves such as the share premium reserve.

6.4.5 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors, the board of directors (conseil de gérance) shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a general meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

6.5 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 - Transfer of shares

6.6.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.6.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.6.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.6.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.»

« Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 - Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 - Dividends

12.3.1 To the extent that the holders of shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

(i) first and exclusively but on a non cumulative basis to the holders of the classes of shares still in issue, other than the Last Class of Shares («First Classes of Shares») an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the Par Value of the First Classes of Shares for the full accounting year payable pro rata temporis (the «Preferential Dividend»); then

(ii) provided that all the shareholders hold at least one (1) share in the Last Class of Shares, any distributable profits under the Law after deduction of the Preferential Dividend (the «Statutory Distributable Profit») shall be allocated to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the shareholders hold at least one (1) share in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any Statutory Distributable Profit shall be allocated pro rata to the to the holders of all the shares without regard to the class they belong to.

12.3.2 Interim dividends or any other distribution decided by the sole director (gérant), the board of directors (conseil de gérance) or the shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the shareholders in accordance with Article 12.3.1.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 105,000.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEARLS INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Mme Emanuela Brero, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 28 août 2007 («l'Associé Unique»),

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé Unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 130248. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Création de cinq catégories de parts sociales et reclassement des parts sociales existantes.

2 Augmentation du capital social de la société d'un montant de neuf millions neuf cent quatre vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 9.987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

3 Émission de cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (198.750.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes émises par la Société.

4 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

5 Remplacement et modification des articles 6 et 12 des statuts de la Société afin de mettre en oeuvre les résolutions prises aux points 1 à 4.

6 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer cinq catégories de parts sociales émises par la Société - les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C, les parts sociales de catégorie D et les parts sociales de catégorie E - et de renommer les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales existantes émises par la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales de catégories A détenues par l'Associé Unique de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 9.987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (198.750.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes émises par la Société.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (198.750.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie C, deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie D et deux cent millions (200.000.000) nouvelles parts sociales de catégorie E, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

L'Associé Unique déclare libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

Le montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 9.987.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de remplacer et de modifier les articles 6 et 12 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) représenté par 1.000.000.000 (un milliard) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune (la «Valeur Nominale»), toutes entièrement souscrites et libérées:

- 200.000.000 (deux cent millions) parts sociales de catégorie A;
- 200.000.000 (deux cent millions) parts sociales de catégorie B;
- 200.000.000 (deux cent millions) parts sociales de catégorie C;
- 200.000.000 (deux cent millions) parts sociales de catégorie D;
- 200.000.000 (deux cent millions) parts sociales de catégorie E.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Rachat des parts sociales

6.4.1 La Société pourra racheter ses parts sociales sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

6.4.2 En outre, sous condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura droit, et les titulaires de la dernière catégorie de parts sociales basée sur l'ordre alphabétique alors en circulation (les «Parts Sociales de Dernière Catégorie») auront le droit de forcer le gérant unique ou le conseil de gérance de racheter entièrement les Parts Sociales de Dernière Catégorie à tout moment par notification des titulaires des Parts Sociales de Dernière Catégorie ou le gérant unique ou le conseil de gérance, en précisant le nombre de Parts Sociales de Dernière Catégorie à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu.

6.4.3 Chaque Part Sociale de Dernière Catégorie rachetée selon les dispositions de cet article 6.4 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata des bénéfices distribuables de la Société en vertu de la Loi augmenté de la Valeur Nominale de ladite Part Sociale de Dernière Catégorie à racheter (le «Prix de Rachat»).

6.4.4 Le rachat des Parts Sociales de Dernière Catégorie ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou d'une nouvelle émission de parts sociales, ou des montants créés aux réserves disponibles telles que le compte de prime d'émission de parts sociales.

6.4.5 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une assemblée générale en vue de réduire le capital social par l'annulation des Parts Sociales de Dernière Catégorie rachetées.

6.5 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 - Transfert de parts sociales

6.6.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.6.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.6.4 Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.7 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.»

« Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 - Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 - Dividendes

12.3.1 Dans la mesure où les détenteurs de parts sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

(i) en priorité et exclusivement mais sur une base non récupérable aux détenteurs des catégories de parts sociales encore en circulation autres que les Parts Sociales de Dernière Catégorie (les «Parts Sociales de Première Classe») jusqu'à un montant qui représente zéro virgule cinq pour cent (0.5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Première Classe pour l'année comptable pro rata temporis (le «Dividende Préférentiel»),

(ii) pourvu que tous les associés détiennent au moins une (1) Part Sociale de Dernière Catégorie, les bénéfices distribuables en vertu de la Loi après déduction du Dividende Préférentiel (les «Bénéfices Légaux Distribuables») seront

distribués aux détenteurs de de Parts Sociales de Dernière Catégorie. Au cas où tous les associés ne détiennent pas au moins une (1) Part Sociale de Dernière Catégorie lors de la déclaration d'un dividende, les Bénéfices Légaux Distribuables seront distribués pro rata aux détenteurs de toutes les parts sociales sans considération de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

12.3.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le gérant unique, le conseil de gérance ou par les associés sera effectuée conformément aux dispositions légales applicables et alloués entre les associés selon l'article 12.3.1.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à EUR 105.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, LAC/2007/24342. — Reçu 99.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007121148/208/303.

(070138889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrator

Signatures

Référence de publication: 2007119688/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09205A. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Cedar Rock Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.218.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CEDAR ROCK HOLDINGS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007119689/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03046. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

AV Chartering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.238.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119694/2329/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01164. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007121035/211/11.

(070139556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Sogefinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour le Conseil d'Administration

G. B. Arese

Administrateur

Référence de publication: 2007119651/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00999. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Stidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.022.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119660/5093/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03670. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Rosalia Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 110.932.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 5. Oktober 2007.

B. Moutrier

Notar

Référence de publication: 2007119609/272/12.

(070137152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Patri Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119709/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03121. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Rosalia HealthCare AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.112.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 5. Oktober 2007.

B. Moutrier

Notar

Référence de publication: 2007119612/272/12.

(070137147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Moon International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.836.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119711/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03115. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.
